



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du 7 janvier 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT –

Présents : MM. Jacques PENNINCK – Marc TINCHON -

JOURNEE DU 12 DECEMBRE 2021 - ADDITIF

CHAMPIONNAT SENIORS D3 - A

50290/1 – Rencontre US BEUVRY – FC HINGES

Match non joué suite à terrain impraticable.

La commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Seniors.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire
Marc TINCHON